

Chers pèlerins,

Vous témoignez de la foi sincère que notre pays a toujours manifestée à Notre-Dame, patronne de la France, je ne saurais donc trop vous engager à développer ce pèlerinage qui associe la tradition et la piété.

Pèleriner vers Chartres, c'est se donner à la Très Sainte Vierge Marie, se mettre sous la protection de son voile et Lui confier nos familles et notre pays, la fille aînée de l'Eglise.

Que Notre Seigneur Jésus-Christ règne par Marie sur la France et que Notre-Dame demeure l'icône qui nous guide.

Louis de Bourbon,
Duc d'Anjou

7 juin 2019



Cathédrale basilique Notre-Dame de Chartres : relique du Voile de la Très Sainte Vierge Marie